

LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 09-270619
Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal / Création de postes générée par l'organisation des services municipaux et l'évolution des carrières des agents

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 21 JUIN et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 22

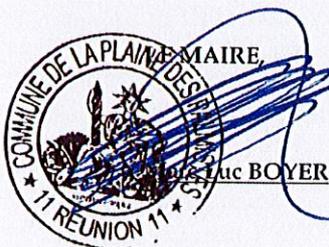
Absent (s) : 03

Procuration (s) : 04

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT SEPT JUIN**

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le VINGT SEPT à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal

PROCURATION(S) : Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal à Joëlle DELATRE conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM09-270619-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Affaire 09-270619

Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal / Création de postes générée par l'organisation des services municipaux et l'évolution des carrières des agents

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par leur propre organe délibérant.

Aussi, dans le but de poursuivre la structuration des services communaux tout en luttant progressivement contre la précarité d'un certain nombre d'emplois, le tableau des effectifs doit être modifié pour répondre à des besoins nouveaux. Il faut donc prendre en considération la nécessité de créer des postes dont le besoin est justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer. De plus, nous sommes dans l'obligation de renforcer les effectifs afin de pallier l'extinction progressive des dispositifs d'emplois aidés (diminution drastique du nombre, conditions d'éligibilité renforcées et réduction importante du taux de remboursement) et de constituer des « noyaux durs » professionnels de personnels permanents dans tous les services afin de garantir un fonctionnement optimal de ces derniers.

Parallèlement à cette lutte progressive contre la précarité en facilitant le transfert ciblé de contrats aidés vers les effectifs permanents, toute collectivité responsable ne doit pas pour autant dénigrer la nécessaire évolution de la carrière des agents déjà en poste et il convient à juste titre de créer les postes nécessaires afin de permettre à leurs carrières respectives de progresser par l'intermédiaire des réussites aux concours et examens, des avancements de grade et de la promotion interne.

Le tableau des effectifs de la Collectivité doit par conséquent être régulièrement modifié pour répondre aux nombreux besoins générés par l'évolution de la Commune (démographie, technicité, réglementation...)

A cet effet et au titre des besoins permanents, le Maire propose la création des postes suivants :

- Création de 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- Création de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (avancement de grade)
- Création d'1 poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet (avancement de grade)
- Création de 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet
- Création d'1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (avancement de grade)
- Création d'1 poste d'attaché principal à temps complet (avancement de grade)

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, **11 POUR** (Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale - Eric BOYER) et **11 CONTRE** (Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - 4 ABSTENTIONS (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale) ;

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT en cas de partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante :

APPROUVE les créations et modifications susvisées ;

MODIFIE le tableau des effectifs permanents du personnel communal, en conséquence ;

AUTORISE le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

(Pièce-jointe : Tableau des effectifs au 15/06/2019)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Affaire n° 9
TABLEAU DES EFFECTIFS au 15/06/2019

FILIERES	GRADES	Cat.	POSTES PREVUS			POSTES POURVUS						POSTES DISPONIBLES		
			TC	TNC	Total	Titulaire		Intégré		Contract.		Total	TC	TNC
						TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC			
DIRECTION	Directeur Général des Services	A	1		1	1						1	0	0
	Total		1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0
CABINET	Collaborateur du cabinet	A	1		1					1		1	0	0
	Total		1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
ADMINISTRATIVE	Attaché Principal	A	1		1	1						1	0	0
	Attaché	A	4		4	2						2	2	0
	Rédacteur principal 1ère classe	B	2		2	2						2	0	0
	Rédacteur Principal 2ème classe	B	4		4	4						4	0	0
	Rédacteur	B	5		5	2						2	3	0
	Adjoint Adm Principal 1ère Classe	C			0							0	0	0
	Adjoint Adm Principal 2ème Classe	C	4		4	4						4	0	0
	Adjoint Administratif Territorial	C	28	1	29	19		1		4	1	25	4	0
	Total		48	1	49	34	0	1	0	4	1	40	9	0
TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	1		1							0	1	0
	Ingénieur	A	2		2							0	2	0
	Technicien Principal de 1ère classe	B			0							0	0	0
	Technicien Principal de 2ème classe	B	1		1	1						1	0	0
	Technicien	B	3		3	2				1		3	0	0
	Agent de Maîtrise principal	C	0		0							0	0	0
	Agent de Maîtrise	C	3		3	2						2	1	0
	Adjoint technique principal 1ère cl	C	2		2	2						2	0	0
	Adjoint technique principal 2ème cl	C	10		10	5						5	5	0
Adjoint technique territorial	C	74	6	80	37	1	24	2	11	1	76	2	2	
Total		96	6	102	49	1	24	2	12	1	89	11	2	
SANITAIRE & SOCIALE	Puéricultrice	A			0							0	0	0
	Educateur de Jeunes Enfants	A			0							0	0	0
	Assistant socio-éducatif	A			0							0	0	0
	Auxiliaire puériculture princ. 1ère classe	C			0							0	0	0
	Auxiliaire puériculture princ. 2ème classe	C	1		1			1				1	0	0
	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C			0							0	0	0
	ATSEM principale de 2ème classe	C	3	5	8		1	2	3			6	1	1
Total		4	5	9	0	1	3	3	0	0	7	1	1	
SPORTIVE	Educateur Activités Physiques et Sportives	B	1		1							0	1	0
	Opérateur principal Activités Physiques et Sportives	C	1		1	1						1	0	0
	Opérateur qualifié Activités Physiques et Sportives	C	1		1							0	1	0
	Total		3	0	3	1	0	0	0	0	0	1	2	0
ANIMATION	Adjoint d'animation princ. 1ère classe	C			0							0	0	0
	Adjoint d'animation princ. 2ème classe	C	1		1							0	1	0
	Adjoint territoriaux d'Animation	C	7		7			2		2		4	3	0
	Total		8	0	8	0	0	2	0	2	0	4	4	0
CULTURELLE	Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1	1						1	0	0
	Assistant Cons. patr. princ. de 2ème classe	B			0							0	0	0
	Assistant de conservation	B			0							0	0	0
	Adjoint territorial du patrimoine	C	1	2	3	1						1	0	2
	Total		2	2	4	2	0	0	0	0	0	2	0	2
POLICE MUNICIPALE	Chef de police municipale	C	1		1							0	1	0
	Brigadier-chef principal	C	1		1	1						1	0	0
	Gardien-Brigadier	C	3		3	2						2	1	0
	Total		5	0	5	3	0	0	0	0	0	3	2	0
TOTAL			168	14	182	90	2	30	5	19	2	148	29	5

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM09-270619-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019